



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU COMITE DE DIRECTION**

SEANCE DU 23 MARS 2023

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 11

Votants : 12

Le vingt-trois mars deux mil vingt-trois, le comité de direction de l'office de tourisme du Grand Sancerrois s'est réuni en session ordinaire en la salle de réunion de la communauté de communes du Pays Fort Sancerrois Val de Loire,

Date de convocation : le seize mars deux mil vingt-trois

Etaient présents : Julien Barbeau, Christian Carré, Brigitte Chotard, Pierre Coquillat, Marie-Solange Doisne-Féré, Aurélien Gouraud, Patrick Léger, Rémi Pierre, François Renaud, Anna Ruellé, Jean-Pierre Touzery

Excusé avec pouvoir : Emmanuel Marot, pouvoir à Aurélien Gouraud

Excusés : Ludovic Azuar, Carole Bègue, Valérie Chambon, Olivier Crouzet, Antoine Fleuriet, Thomas Jacquet, Pascale Marq, Chantal Millerioux, Louison Rimbault,

DELIBERATION N°9/23 : BUDGET / COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Vu le code du tourisme et notamment ses articles L133-1 et suivants et R-133-10,

Monsieur le vice-président présente le compte administratif 2022, tel que résumé ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL

Investissement	+ 43 310,08€
Fonctionnement	+ 69 459,50€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une voix (la présidente n'ayant pas pris part au vote), les membres du comité de direction :

✓ **VOTENT** le compte administratif

Le secrétaire de séance,
Anna RUELLE

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

11 AVR. 2023



Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 31/03/2023
La Présidente,
Marie-Solange DOISNE FERÉ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU COMITE DE DIRECTION**

SEANCE DU 23 MARS 2023

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 11

Votants : 12

Le vingt-trois mars deux mil vingt-trois, le comité de direction de l'office de tourisme du Grand Sancerrois s'est réuni en session ordinaire en la salle de réunion de la communauté de communes du Pays Fort Sancerrois Val de Loire,

Date de convocation : le seize mars deux mil vingt-trois.

Etaient présents : Julien Barbeau, Christian Carré, Brigitte Chotard, Pierre Coquillat, Marie-Solange Doisne-Féré, Aurélien Gouraud, Patrick Léger, Rémi Pierre, François Renaud, Anna Ruellé, Jean-Pierre Touzery

Excusé avec pouvoir : Emmanuel Marot, pouvoir à Aurélien Gouraud

Excusés : Ludovic Azuar, Carole Bègue, Valérie Chambon, Olivier Crouzet, Antoine Fleuriet, Thomas Jacquet, Pascale Marq, Chantal Millerieux, Louison Raimbault,

DELIBERATION N°10/23 : BUDGET / COMPTE DE GESTION 2022

Vu le code du tourisme et notamment ses articles L133-1 et suivants et R-133-10,

Madame la présidente présente le compte de gestion 2022, tel que résumé ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL

Investissement	+ 43 310,08€
Fonctionnement	+ 69 459,50€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du comité de direction :

- ✓ **APPROUVENT** le compte de gestion 2022

Le secrétaire de séance,
Anna RUELLE

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

11 AVR. 2023



Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 31/03/2023
La Présidente,
Marie-Solange DOISNE FERÉ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU COMITE DE DIRECTION**

SEANCE DU 23 MARS 2023

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 11

Votants : 12

Le vingt-trois mars deux mil vingt-trois, le comité de direction de l'office de tourisme du Grand Sancerrois s'est réuni en session ordinaire en la salle de réunion de la communauté de communes du Pays Fort Sancerrois Val de Loire,

Date de convocation : le seize mars deux mil vingt-trois

Etaient présents : Julien Barbeau, Christian Carré, Brigitte Chotard, Pierre Coquillat, Marie-Solange Doisne-Féré, Aurélien Gouraud, Patrick Léger, Rémi Pierre, François Renaud, Anna Ruellé, Jean-Pierre Touzery

Excusé avec pouvoir : Emmanuel Marot, pouvoir à Aurélien Gouraud

Excusés : Ludovic Azuar, Carole Bègue, Valérie Chambon, Olivier Crouzet, Antoine Fleuriet, Thomas Jacquet, Pascale Marq, Chantal Millerieux, Louison Raimbault,

DELIBERATION N°11/23 : BUDGET / AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Vu le code du tourisme et notamment ses articles L133-1 et suivants et R-133-10,
Vu la délibération n° 10/23 relative à l'approbation du compte de gestion 2022,
Vu la délibération n° 13/23 relative au vote du budget de l'office de tourisme communautaire,
Conformément à l'article 22 des statuts de l'office de tourisme communautaire, les membres du comité de direction doivent valider l'affectation du résultat de l'exercice antérieur,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2021	Part affectée à l'investissement 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-24 602,32 €	52 283,32 €	43 310,08 €	-39 287,35 € 7 065,60 €	-32 221,75 €	13 513,99 €
FONCT	160 852,10 €		69 459,50 €			178 028,28 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Les membres du comité de direction décident, à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

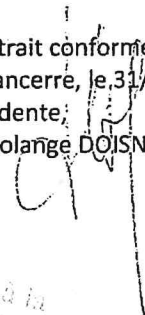
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	178 028,28 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	13 513,99 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	164 514,29 €
Total affecté au c/ 1068 :	13 513,99 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	€

Résultat reporté : 18 707,76€ au R001

Le secrétaire de séance,
Anna RUELLE



Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 31/03/2023
La Présidente,
Marie-Solange DOISNE FERRE



Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

11 AVR. 2023





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU COMITE DE DIRECTION**

SEANCE DU 23 MARS 2023

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 11

Votants : 12

Le vingt-trois mars deux mil vingt-trois, le comité de direction de l'office de tourisme du Grand Sancerrois s'est réuni en session ordinaire en la salle de réunion de la communauté de communes du Pays Fort Sancerrois Val de Loire,

Date de convocation : le seize mars deux mil vingt-trois

Etaient présents : Julien Barbeau, Christian Carré, Brigitte Chotard, Pierre Coquillat, Marie-Solange Doisne-Féré, Aurélien Gouraud, Patrick Léger, Rémi Pierre, François Renaud, Anna Ruellé, Jean-Pierre Touzery

Excusé avec pouvoir : Emmanuel Marot, pouvoir à Aurélien Gouraud

Excusés : Ludovic Azuar, Carole Bègue, Valérie Chambon, Olivier Crouzet, Antoine Fleuriet, Thomas Jacquet, Pascale Marq, Chantal Millerieux, Louison Raimbault,

DELIBERATION N°12/23 : BUDGET / REPRISE DES SUBVENTIONS AMORTISSEMENTS

Vu le code du tourisme et notamment ses articles L133-1 et suivants et R-133-10,

Madame la présidente propose de voter la durée de reprise des subventions identique à la durée d'amortissement des biens acquis :

Véhicule → 5 ans

Matériel vidéo → 3 ans

Travaux d'aménagement intérieur → 5 ans

Peintures intérieures → 8 ans

Matériel informatique → 2 ans

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du comité de direction :

✓ **VALIDENT** la durée de reprise de subvention identique à la durée d'amortissement des biens

Le secrétaire de séance,
Anna RUELLE

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

11 AVR. 2023



Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 31/03/2023
La Présidente,
Marie-Solange DOISNE FERÉ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU COMITE DE DIRECTION**

SEANCE DU 23 MARS 2023

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 11

Votants : 12

Le vingt-trois mars deux mil vingt-trois, le comité de direction de l'office de tourisme du Grand Sancerrois s'est réuni en session ordinaire en la salle de réunion de la communauté de communes du Pays Fort Sancerrois Val de Loire,

Date de convocation : le seize mars deux mil vingt-trois

Étaient présents : Julien Barbeau, Christian Carré, Brigitte Chotard, Pierre Coquillat, Marie-Solange Doisne-Féré, Aurélien Gouraud, Patrick Léger, Rémi Pierre, François Renaud, Anna Ruellé, Jean-Pierre Touzery

Excusé avec pouvoir : Emmanuel Marot, pouvoir à Aurélien Gouraud

Excusés : Ludovic Azuar, Carole Bègue, Valérie Chambon, Olivier Crouzet, Antoine Fleuriet, Thomas Jacquet, Pascale Marq, Chantal Millerieux, Louison Raimbault,

DELIBERATION N°13/23 : BUDGET / BP 2023

Vu le code du tourisme et notamment ses articles L133-1 et suivants et R-133-10,

Vu les articles L 1612-2, L 2221-5 et L 2312-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la présentation du budget de l'EPIC résumé comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	156 699,60 €	156 699,60 €
Fonctionnement	666 103,25 €	666 103,25 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du comité de direction :

- ✓ **APPROUVENT le budget 2023 (voir détail en annexe)**

Le secrétaire de séance,
Anna RUELLE

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

11 AVR. 2023



Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 31/03/2023
La Présidente,
Marie-Solange DOISNE FERÉ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU COMITE DE DIRECTION**

SEANCE DU 23 MARS 2023

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 11

Votants : 12

Le vingt-trois mars deux mil vingt-trois, le comité de direction de l'office de tourisme du Grand Sancerrois s'est réuni en session ordinaire en la salle de réunion de la communauté de communes du Pays Fort Sancerrois Val de Loire,

Date de convocation : le seize mars deux mil vingt-trois

Etaient présents : Julien Barbeau, Christian Carré, Brigitte Chotard, Pierre Coquillat, Marie-Solange Doisne-Féré, Aurélien Gouraud, Patrick Léger, Rémi Pierre, François Renaud, Anna Ruellé, Jean-Pierre Touzery

Excusé avec pouvoir : Emmanuel Marot, pouvoir à Aurélien Gouraud

Excusés : Ludovic Azuar, Carole Bègue, Valérie Chambon, Olivier Crouzet, Antoine Fleuriet, Thomas Jacquet, Pascale Marq, Chantal Millerieux, Louison Rimbault,

DELIBERATION N°14/23 : BUDGET / BILLETTERIE

Vu le code du tourisme et notamment ses articles L133-1 et suivants et R-133-10,

Vu les statuts de l'EPIC,

Vu la convention d'objectifs et de moyens signée entre l'office de tourisme du Grand Sancerrois et la communauté de communes du Pays Fort Sancerrois Val de Loire,

Madame la présidente propose aux membres du comité de direction de voter un tarif forfaitaire concernant les visites organisées pour les élèves de notre partenaire Cœur de France. En cas de petit nombre de participants, le forfait est proposé à 99€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du comité de direction :

- ✓ VOTENT le forfait de 99€ (= G**) à ajouter à la grille tarifaire de billetterie pour les groupes Cœur de France

Le secrétaire de séance,
Anna RUELLE

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

11 AVR. 2023



Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 31/03/2023
La Présidente,
Marie-Solange DOISNE FERÉ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU COMITE DE DIRECTION**

SEANCE DU 23 MARS 2023

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 11

Votants : 12

Le vingt-trois mars deux mil vingt-trois, le comité de direction de l'office de tourisme du Grand Sancerrois s'est réuni en session ordinaire en la salle de réunion de la communauté de communes du Pays Fort Sancerrois Val de Loire,

Date de convocation : le seize mars deux mil vingt-trois

Etaient présents : Julien Barbeau, Christian Carré, Brigitte Chotard, Pierre Coquillat, Marie-Solange Doisne-Féré, Aurélien Gouraud, Patrick Léger, Rémi Pierre, François Renaud, Anna Ruellé, Jean-Pierre Touzery

Excusé avec pouvoir : Emmanuel Marot, pouvoir à Aurélien Gouraud

Excusés : Ludovic Azuar, Carole Bègue, Valérie Chambon, Olivier Crouzet, Antoine Fleuriet, Thomas Jacquet, Pascale Marq, Chantal Millerieux, Louison Raimbault,

DELIBERATION N°15/23 : SCHEMA D'ACCUEIL (SADI) / CONVENTION POINT INFORMATION TOURISTIQUE

Vu le code du tourisme et notamment ses articles L133-1 et suivants et R-133-10,

Vu les statuts de l'EPIC,

Vu la convention d'objectifs et de moyens signée entre l'office de tourisme du Grand Sancerrois et la communauté de communes du Pays Fort Sancerrois Val de Loire,

Vu l'étude menée en 2022 sur le SADI en collaboration avec le comité régional de tourisme Centre Val de Loire,

Madame la présidente propose aux membres du comité de direction de valider les modifications apportées à la convention de Point d'Information Touristique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du comité de direction :

- ✓ **VALIDENT** les précisions apportées dans la convention de partenariat PIT, à savoir : « La convention s'applique **exclusivement** à l'activité PIT. L'Office de Tourisme du Grand Sancerrois n'intervient en aucune manière dans les autres activités déployées par son partenaire. » Suppression de la mention « Formation sur site » pour le personnel du PIT, car une session unique regroupera l'ensemble des personnels à former, sur l'un ou l'autre site.

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 31/03/2023

La Présidente,
Marie-Solange DOISNE FERÉ

11 AVR. 2023

Le secrétaire de séance,
Anna RUELLE





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU COMITE DE DIRECTION**

SEANCE DU 23 MARS 2023

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 11

Votants : 12

Le vingt-trois mars deux mil vingt-trois, le comité de direction de l'office de tourisme du Grand Sancerrois s'est réuni en session ordinaire en la salle de réunion de la communauté de communes du Pays Fort Sancerrois Val de Loire,

Date de convocation : le seize mars deux mil vingt-trois

Etaient présents : Julien Barbeau, Christian Carré, Brigitte Chotard, Pierre Coquillat, Marie-Solange Doisne-Féré, Aurélien Gouraud, Patrick Léger, Rémi Pierre, François Renaud, Anna Ruellé, Jean-Pierre Touzery

Excusé avec pouvoir : Emmanuel Marot, pouvoir à Aurélien Gouraud

Excusés : Ludovic Azuar, Carole Bègue, Valérie Chambon, Olivier Crouzet, Antoine Fleuriet, Thomas Jacquet, Pascale Marq, Chantal Millerieux, Louison Raimbault,

DELIBERATION N°16/23 : BOUTIQUE/ PARTENARIAT BEOPOLIS

Vu le code du tourisme et notamment ses articles L133-1 et suivants et R-133-10,

Vu les statuts de l'EPIC,

Vu la convention d'objectifs et de moyens signée entre l'office de tourisme du Grand Sancerrois et la communauté de communes du Pays Fort Sancerrois Val de Loire,

Madame la présidente propose aux membres du comité de direction se prononcer sur la poursuite du partenariat avec Béopolis. Le stock de miel fourni en 2022 (80 pots) n'est pas encore écoulé ; il n'est donc pas réaliste de reprendre un stock de 100 pots en 2023, stock proposé pour le renouvellement du partenariat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du comité de direction :

- ✓ **DECIDENT** de proposer à Béopolis de conserver notre ruche, sans contrepartie, avec un tarif de partenariat révisé.

Le secrétaire de séance,
Anna RUELLE

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

11 AVR. 2023



Pour extrait: conforme
Fait à Sancerre, le 31/03/2023
La Présidente,
Marie-Solange DOISNE FERÉ